

# RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION



**TRILORACE**

*TRIATHLON DE TOULON*

**Deuxième édition**

**Samedi 20 et dimanche 21 avril 2024**

**Toulon**

# SOMMAIRE

## RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

### « TRILOOPRACE - TRIATHLON DE TOULON »

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION</b>               | <b>2</b>  |
| <b>2. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES</b>   | <b>3</b>  |
| A. Les tarifs et formats             | 3         |
| B. Les équipements des compétiteurs  | 4         |
| C. Les inscriptions                  | 5         |
| D. Respect des autres                | 5         |
| E. Assurance                         | 6         |
| F. Le droit à l'image                | 6         |
| <b>3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b>     | <b>7</b>  |
| A. Retrait des dossards et bracelets | 7         |
| B. Chronométrage                     | 7         |
| C. Départ et arrivée de course       | 7         |
| D. Classement et remise des prix     | 8         |
| E. Programme                         | 9         |
| <b>4. DISPOSITIONS LIÉES AU SITE</b> | <b>9</b>  |
| A. Protection de l'environnement     | 9         |
| B. Données météorologiques           | 9         |
| <b>5. ANNULATION ET REPORT</b>       | <b>10</b> |

## 1. INTRODUCTION

La lecture attentive du présent règlement est obligatoire.

L'événement « *Trilooprace - Triathlon de Toulon* » est organisé par l'association *Triloopgang*, en collaboration avec la ville de Toulon, le soutien de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, du Département du Var ainsi que de la Région SUD.

Cette manifestation sportive est un triathlon aux formats XS, S et M. Chaque format est proposé en individuel ou en relais (type B).

Chaque participant pourra choisir le format qui lui convient le mieux. Tous les formats proposés sont ouverts à tous (licenciés et non licenciés).

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non dans une fédération sportive. Les participants licenciés à la FFTri en cours de validité (2023-2024), devront présenter la licence en lieu et place du certificat médical.

Les participants non licenciés devront s'affilier à la FFTri avec le pass compétition proposé pour l'occasion ainsi qu'un certificat médical valide.

*Nagez, roulez et courez durablement à la Trilooprace !*

## 2. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

### A. Les tarifs et formats

|            | XS                        |                           | S                         |                           | M                         |                           |
|------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
|            | <i>Avant le<br/>31/03</i> | <i>Après le<br/>31/03</i> | <i>Avant le<br/>31/03</i> | <i>Après le<br/>31/03</i> | <i>Avant le<br/>31/03</i> | <i>Après le<br/>31/03</i> |
| Individuel | 20€                       | 30€                       | 35€                       | 45€                       | 55€                       | 65€                       |
| Relais     | 30€                       | 40€                       | 60€                       | 70€                       | 90€                       | 100€                      |

Pour cette deuxième édition, 3 formats sont au programme :

- **Format XS**

Les courses individuelles et en relais sont ouvertes à tous, à partir de 14 ans ou personnes nées avant 2012.

Le départ est donné le samedi 20 avril 2024 à 15h30. Il aura lieu à l'Anse des Pins au Mourillon (Toulon), au pied du Centre Sportif Municipal des Plages (CSMP).

Temps limite : 1h30

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Tarif : 20€ puis 30€ après le 31/03/24 + 2€ de Pass compétition pour les non-licenciés.

Distances : natation 400 m, vélo 10,1 km et course à pied 2,4 km

- **Format S**

La course individuelle est ouverte à tous, à partir de 16 ans ou personnes nées avant 2008.

La course en relais est ouverte à tous, à partir de 14 ans ou personnes nées avant 2012.

Le départ est donné le dimanche 21 avril à 15h30. Il aura lieu à l'Anse des Pins au Mourillon (Toulon), au pied du Centre Sportif Municipal des Plages (CSMP).

Temps limite : 2h30

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Tarif : 35€ puis 45€ après le 31/03/24 + 5€ de Pass compétition pour les non-licenciés.

Distances : natation 750 m, vélo 19,1 km et course à pied 5,3 km

- **Format M**

La course individuelle est ouverte à tous, à partir de 18 ans ou personnes nées avant 2006.

La course en relais est ouverte à tous, à partir de 16 ans ou personnes nées avant 2008.

Le départ est donné le dimanche 21 avril à 08h30. Il aura lieu à l'Anse des Pins au Mourillon (Toulon), au pied du Centre Sportif Municipal des Plages (CSMP).

Temps limite : 4h30

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Tarif : 55€ puis 65€ après le 31/03/24 + 20€ de Pass compétition pour les non-licenciés.

Distances : natation 1500 m, vélo 38,2 km et course à pied 10,6 km

## **B. Les équipements des compétiteurs**

Les participants doivent posséder leur matériel personnel, propre au triathlon.

- **Natation**

Le port du bonnet est obligatoire. **Attention, prenez votre bonnet, celui-ci n'est pas fourni par l'organisateur**, mais vous aurez la possibilité d'en acheter un sur le village au tarif préférentiel de 10€. Les palmes et autres objets sont interdits durant l'épreuve.

Les lunettes, les cagoules, les chaussettes de natation, les gants et les chaussons sont autorisés (sous réserve de décision arbitrale le jour de la manifestation).

La sécurité sera assurée par des sauveteurs diplômés (BNSSA et PSE1) et des kayaks. Les coureurs arrivant 1 heure après le départ de l'épreuve ne sont pas autorisés à continuer la course.

Le port de la combinaison sera décidé en fonction de la décision du corps arbitral le jour de la manifestation.

- **Cyclisme**

Le port du casque à coque est OBLIGATOIRE (homologué CE). Pas de départ de concurrents sans casque, dossards dans le dos (bas des reins), plaque de vélo à l'arrière. Interdiction de rouler dans le parc à vélo.

**Le DRAFTING (aspiration) est INTERDIT.**

- **Course à pied**

Dossard sur le ventre.

Le port du dossard est obligatoire.

Le port des autocollants, avec le numéro de dossard, fourni par l'organisateur, est obligatoire selon les conditions arbitrales.

## **C. Les inscriptions**

Pour tous les participants, l'inscription et le paiement des engagements se font uniquement en ligne sur la plateforme du chronométreur via le site de la manifestation : [www.triloooprace.fr](http://www.triloooprace.fr)

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 novembre 2023 sur le site internet. Clôture des inscriptions le 19 avril 2024.

Pas d'inscription sur place.

#### **D. Respect des autres**

L'ensemble des participants s'engagent à respecter et à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, le comité d'organisation, les arbitres, les spectateurs et toutes les personnes engagées, avec respect et courtoisie, tout au long de la course. Tous les participants s'engagent à respecter ce présent règlement.

Tous les compétiteurs engagés sur les courses s'engagent à ne pas user d'artifices ni de tricheries pour obtenir le succès. Rester digne dans la victoire comme dans la défaite. Aider chacun par leur présence, leur expérience et leur compréhension.

Les compétiteurs ne doivent pas se gêner avant, pendant et après la course. Toute obstruction, gêne, ou geste malveillant envers une personne tiers ou un coureur, constaté au départ ou pendant la course entraînera une disqualification de la course. Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles, organisateurs, juges et arbitres, personnel du service de sécurité). Tout manquement constaté par l'un ou l'autre des organisateurs sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve.

Au sein de la zone de course, du village partenaire et des zones d'animation, l'ensemble des participants, grand public et accompagnateurs, s'engagent à respecter les intervenants et tout autre personne.

#### **E. Assurance**

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit à une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la « *Trilooprace* - Triathlon de Toulon » 2024.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, et ce, même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Assurance individuelle accident : **l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, de souscrire à une assurance individuelle accident.**

## **F. Le droit à l'image**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayant droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation « Triloop Race - Triathlon de Toulon » sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Les organisateurs et les prestataires se réservent également le droit d'utiliser l'image des participants à des fins de promotion des éditions prochaines ou toutes autres manifestations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse (trilooprace@gmail.com).

## **3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **A. Retrait des dossards et bracelets**

Le retrait des dossards et des puces se fera le samedi 20 avril 2024 entre 13h30 à 14h40 pour le format XS et 15h00-18h00 pour les formats S et M sur le parking de l'Anse Tabarly, au sein du village de course. Le dimanche 21 avril 2024, il sera également possible de retirer son dossard et sa puce de 06h00 à 07h30 (pour le format M uniquement) et de 13h00 à 14h30 (pour le format S uniquement).

Une pièce d'identité en cours de validité pourra vous être demandée.

Pour retirer votre dossard, vous devrez obligatoirement présenter les documents définis ci-dessous, si vous ne les avez pas remis lors de votre inscription :

- Votre licence en cours de validité pour la saison

**OU**

- Votre pass compétition **avec** votre certificat médical

+ *pour les mineurs : l'autorisation parentale*

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Tous les participants se verront marqués de leur numéro de dossard avec un feutre à l'entrée du parc à vélo.

Chaque puce non rendue devra être payée par le participant.

## **B. Chronométrage**

Tous les formats de la « Triloop Race - Triathlon de Toulon » sont sous chronométrage électronique réalisé par la société *OK TIME*.

Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils aient franchi l'arche d'arrivée à la condition impérative qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique.

La perte du bracelet entraînera la disqualification du concurrent.

## **C. Départ et arrivée de course**

Les participants sont tenus d'être présents lors du briefing de l'arbitre. Le responsable de la sécurité indiquera à cette occasion les consignes à respecter par les participants. L'éventuelle modification du parcours sera précisée lors de cette réunion. Celle-ci se déroule 15 à 30 minutes avant le départ. Il sera tenu aux participants de se présenter, donc 15 à 30 mn avant le départ officiel de la course. À l'issue de cette réunion, les compétiteurs disposent de 10 à 15 mn, temps restant, pour s'échauffer avant le départ de la course dans l'eau.

À l'appel du directeur de course, tous les participants se regrouperont derrière la ligne de départ, matérialisée par une ligne fictive au niveau de la zone de départ. Le départ a lieu sur la plage, comme indiqué par le directeur de course.

Le départ se fera au commandement du Starter. Il n'y aura pas de faux départs, le non-respect des instructions du directeur de course pourra donc entraîner la disqualification. Toute obstruction ou brutalité entraînera la disqualification du participant. Toutes les autres mentions de disqualification sont citées à la partie « respect des autres ».

Les limites de temps s'appliquent comme suit, à partir de l'heure du départ :

- Format XS : 1h30
- Format S : 2h30
- Format M : 4h30

Tout participant qui dépasse ce temps maximal, ou qui, au regard de la distance restante à parcourir, est susceptible de le dépasser, sera arrêté. Il sera classé parmi les forfaits de l'épreuve (DNF).

L'ensemble des parcours sont consultables sur le site [www.triloooprace.fr](http://www.triloooprace.fr)

L'ensemble des parcours sont soumis à modification par le comité d'organisation.

En cas de difficulté et d'abandon volontaire, les concurrents pourront demander à être embarqués sur le kayak de sécurité le plus proche ou la voiture balai.

Le directeur de course ou son adjoint pourront, s'ils jugent qu'un participant est en danger, le faire embarquer sur un kayak de sécurité ou la voiture balais, même contre sa volonté.

Toutes les consignes données aux participants devront être respectées avant, pendant et après les épreuves.



## **D. Classement et remise des prix**

Un classement Dames et Messieurs sera réalisé pour chaque format selon les catégories indiquées.

Les catégories récompensées sont les suivantes (hommes et femmes) :

- 3 premiers scratchs
- Sénior 1 : 20/24 ans
- Sénior 2 : 25/29 ans
- Sénior 3 : 30/34 ans
- Sénior 4 : 35/39 ans
- Vétéran 1 : 40/44 ans
- Vétéran 2 : 45/49 ans
- Vétéran 3 : 50/54 ans
- Vétéran 4 : 55/59 ans
- Vétéran 5 : 60/64 ans
- Vétéran 6 : 65/69 ans

Pour les relais, la première équipe des catégories suivantes sera récompensée : mixte, homme et femme.

Toutes les cérémonies protocolaires se tiendront au sein de la zone de course.

La cérémonie Protocolaire se tiendra sur le Village :

- Format XS : 17h30 - Samedi 20 avril 2024
- Format M : 12h00 - Dimanche 21 avril 2024
- Format S : 18h00 - Dimanche 21 avril 2024

## **E. Programme**

### **SAMEDI 20 AVRIL 2024**

13h30 : ouverture du village

13h30-14h45 : retrait des dossards XS uniquement

15h00-18h00 : retrait des dossards S et M

#### Format XS

14h00 : ouverture du parc à vélo format XS

15h15 : briefing arbitre format XS

**15h30 : départ format XS**

17h00 : temps limite format XS (1h30)

17h00-18h00 : ouverture du parc à vélo pour les affaires du format XS

17h30 : remise des prix format XS

19h30 : fermeture du village

### **DIMANCHE 21 AVRIL 2024**

06h00-07h30 : retrait des derniers dossards format M uniquement

#### Format M

07h00-08h10 : ouverture du parc à vélo format M

08h15 : briefing arbitre format M

**08h30 : départ format M**

12h30 : remise des prix format M

13h00 : temps limite format M (4h30)

12h00-13h30 : ouverture du parc à vélo pour les affaires du format M

12h30-14h30 : retrait des derniers dossards format S uniquement

#### Format S

14h00-15h10 : ouverture du parc à vélo format S

15h15 : briefing arbitre

**15h30 : départ format S**

18h00 : temps limite format S (2h30)

18h00 : remise des prix format S

17h30-19h00 : ouverture du parc à vélo pour les affaires du format S

20h00 : fermeture du village / fin de l'événement

## **4. DISPOSITIONS LIÉES AU SITE**

### **A. Protection de l'environnement**

L'événement « *Triloorace - Triathlon de Toulon* » se déroule en milieu naturel dans la mer Méditerranée, au sein de la rade de Toulon et sur le littoral métropolitain.

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver. Aucun jet de débris dans la mer, sur la plage ou sur la route ne sera toléré.

Les concurrents qui emportent avec eux leur ravitaillement, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées, devront impérativement rapporter les emballages et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout concurrent qui sera observé en train de jeter dans la nature un quelconque objet ou déchets sera immédiatement disqualifié et interdit de participer à toute autre épreuve sur la journée.

Les organisateurs s'engagent à limiter au maximum leur impact environnemental et à proposer des solutions éco-responsables aux participants. L'ensemble des partenaires et le comité d'organisation s'engagent à sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement.

## **B. Données météorologiques**

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- o Adapter les épreuves, en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses
- o Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques peut être prise à tout moment par les organisateurs.

## **5. ANNULATION ET REPORT**

Toute inscription étant ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'empêchement pour raison médicale, d'indisponibilité etc.

Aucun transfert d'inscription (à une autre personne) n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'évènement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (y compris conditions météorologiques difficiles) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation aucun remboursement ne sera effectué. Le report sur une autre édition sera proposé.